

BILAN DE LA CONCERTATION

—
Concertation préalable décidée au titre de l'article L 121-8

Projet d'évolution de l'unité
de valorisation énergétique
(UVE) de Toulouse Mirail

-

Concertation

Du 20 septembre 2022 au
27 novembre 2022

-

Isabelle Barthe et Renaud Dupuy,
garant.e.s désigné.e.s par la CNDP

-

Bilan publié le 13 janvier 2023



Sommaire

Sommaire	2
Avant-propos	3
Synthèse	3
Les enseignements clef de la concertation	3
Les principales demandes de précisions et recommandations des garant.e.s	5
Introduction	7
Le projet objet de la concertation	7
La saisine de la CNDP	10
Garantir le droit à l'information et à la participation	10
Le travail préparatoire des garant.e.s	11
Les résultats de l'étude de contexte	11
L'élaboration du dispositif de concertation : périmètre, calendrier, modalités d'information, de mobilisation et de participation	14
Avis sur le déroulement de la concertation	17
Le droit à l'information a-t-il été effectif ?	17
Le droit à la participation a-t-il été effectif ?	18
Synthèse des observations et propositions ayant émergé pendant la concertation	20
Demande de précisions et recommandations au responsable du projet/ plan/ programme	32

Avant-propos

Le présent bilan est rédigé par les garant.e.s de la concertation préalable.

Il est communiqué par les garant.e.s dans sa version finale le 13 janvier 2023 sous format PDF non modifiable au responsable du projet, le syndicat mixte DECOSET, pour publication sans délai par ses soins, sur le site dédié au projet (art. R121-23 du Code de l'Environnement).

Ce bilan a également été remis à cette même date à la Commission nationale du débat public.

Le responsable du projet publiera de son côté sous deux mois sa réponse à ce bilan ; réponse qui sera transmise à la CNDP par ses soins (R.121-24 CE).

Synthèse

Les enseignements clefs de la concertation

Le temps long de préparation de la concertation a permis aux garant.e.s de rencontrer une grande majorité des acteurs locaux impliqués dans la gestion des déchets, ou intéressés par cette thématique. Cette analyse de contexte approfondie a contribué à définir des modalités de concertation ambitieuses, pour répondre aux enjeux identifiés. Il s'agissait d'aborder l'ensemble des questions liées à la gestion des déchets et notamment la réduction des déchets, le recyclage avant d'aborder le sujet du traitement et de l'avenir de l'usine du Mirail.

Malgré un dispositif complet, la concertation n'a pas rencontré son public à la hauteur des attentes. Cette difficulté est vraisemblablement liée à l'héritage de l'histoire de la gestion des déchets à Toulouse et de l'ancienneté de l'usine d'incinération du Mirail qui « fait partie du paysage » depuis les années 1960. Malgré une bonne couverture médiatique, quelques erreurs logistiques et des difficultés liées au choix technique du site internet peuvent également expliquer une participation quantitativement moindre qu'espéré. Enfin, certains acteurs identifiés lors de l'étude de contexte n'ont pas ou peu participé à la concertation, notamment des élu.e.s ou représentant.e.s de la Région Occitanie ou de collectivités membres de DECOSET, hors métropole toulousaine.

Cependant, la diversité des dispositifs mis en œuvre a permis de rencontrer des publics très différents et notamment ceux qui ne participent pas habituellement à la concertation. Le panel citoyen, les nombreux débats mobiles, le fait d'ajouter des réunions, soit à la demande d'associations, soit avec des riverain.e.s qui ne s'étaient pas mobilisés spontanément, l'implication d'un groupe d'étudiant.e.s qui a suivi la concertation et en a produit une analyse, ont permis d'élargir l'audience de la concertation.

La présence d'universitaires, d'expert.e.s et de représentant.e.s d'autres collectivités ou de structures impliquées dans la gestion des déchets ou l'économie circulaire, qui ont pu partager leurs retours d'expérience, a fortement contribué à la qualité des débats, ainsi que le scénario alternatif proposé par l'association Zéro Waste.

Ainsi, même si les réunions publiques et ateliers ont dans l'ensemble peu mobilisé le public, d'autres modalités ont permis d'aller à sa rencontre, et les débats ont été riches et argumentés. L'ensemble des thématiques identifiées lors de l'étude de contexte a pu être traité.

Plus généralement, cette concertation a ouvert un espace de dialogue sur la question des déchets à l'échelle du Grand Toulouse, alors que ce débat n'avait pas eu lieu depuis la mise en service de l'incinérateur du Mirail en 1968. Il appartient à DECOSET et à la Métropole toulousaine de faire fructifier la mobilisation ainsi générée.

Les principaux enseignements de la concertation par thématiques

La prévention des déchets

Ce fut le thème central des débats. Le public, et en particulier les associations telles que Zéro Waste, les Amis de la Terre ou la Ligue des droits de l'homme, a souhaité qu'avant toutes décisions concernant la réalisation d'équipements de traitement des déchets, les actions de prévention et de réduction soient amplifiées sur le territoire de DECOSSET.

La question du territoire de réception des déchets, la solidarité et l'équité.

Le périmètre, bien plus large que celui de DECOSSET, d'où proviennent les déchets traités sur les sites du Mirail ou de Bessières, interroge les participant.e.s à la concertation. Le principe de la solidarité territoriale est remis en cause par certain.e.s. Les associations riveraines insistent sur la notion d'équité, qui ne devrait pas être oubliée au profit de cette solidarité territoriale.

Dans le cas où la réception des déchets extérieurs au périmètre de DECOSSET perdurerait, les conditions d'accueil devraient être claires et notamment les politiques de prévention des déchets sur les territoires concernés.

Des incertitudes liées aux besoins futurs qui pèsent sur le choix du dimensionnement du projet

Comment définir les capacités d'un site de traitements des déchets pour les 30 à 40 prochaines années alors que bon nombre de données sont inconnues : évolution des modes de consommation, efficacité des mesures de réduction des déchets, perspectives à long terme sur la démographie, ... ?

Le débat n'est pas clos : une partie du public, notamment les associations de protection de l'environnement, s'est clairement prononcée pour une limitation forte de la capacité d'incinération, en se fondant sur les objectifs, inscrits dans la loi, de politiques publiques de réduction des déchets, d'autres sont plus hésitant.e.s et considèrent que la société n'est pas prête.

La question des impacts et la prise en compte des populations riveraines

Les associations riveraines, en particulier celles des quartiers Saint-Simon et Lafourguette ont participé activement à la concertation. Elles considèrent que les habitant.e.s subissent depuis de nombreuses années les impacts environnementaux et sanitaires de l'usine sans bénéficier d'aucun avantage, les quartiers les plus proches de l'usine n'étant pas raccordés au réseau de chaleur.

Elles demandent que des mesures immédiates soient prises pour limiter les impacts actuels et que des études sur l'état sanitaire soient engagées en toute transparence. Elles s'opposent à la reconstruction de l'usine sur le même site, et dans le cas où le projet se réaliserait malgré leur opposition, que la taille de l'équipement soit limitée et des garanties en matière d'impacts soient fournies.

Le comité de quartier Bellefontaine, qui a intégré la concertation tardivement sur la sollicitation des garant.e.s, a une position plus nuancée : s'ils sont vigilants quant aux impacts de l'usine, ils considèrent que les habitant.e.s particulièrement vulnérables de ce quartier doivent pouvoir continuer à bénéficier des avantages liés au réseau de chaleur.

Hypothèse de sites alternatifs

L'hypothèse de choisir un autre site d'implantation plus éloigné des habitations a été avancée, notamment par les riverain.e.s, mais pas uniquement. Les éléments issus des études réalisées sur des sites potentiels fournis par DECOSSET pendant la concertation, ont été jugés insuffisants de la part des participants pour engager le débat.

Poursuite de la concertation

Tout au long de la concertation, les participant.e.s aux réunions, les membres du panel citoyen, ont manifesté la volonté d'être associé.e.s à la poursuite du travail participatif, quelle que soit la décision du maître d'ouvrage. Cette participation ne devrait pas être limitée à la seule définition d'un outil de

traitement, mais bien à la gestion plus globale des déchets sur l'ensemble du territoire et notamment sur le territoire métropolitain.

Les principales demandes de précisions et recommandations des garant.e.s

Tableau des demandes de précisions et/ou recommandations

Suite(s) à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse ou des réponses partielles

- 1. Il est demandé à DECOSET de préciser ses objectifs en matière de réduction des déchets à court, moyen et long terme en regard des éléments débattus lors de la concertation, et notamment du scénario alternatif présenté par Zéro Waste. Il devra préciser comment ses EPCI adhérents seront associés à ces choix, en particulier pour Toulouse Métropole, apporteur principal.*
- 2. Si DECOSET envisage de recevoir des déchets extérieurs, il lui est demandé d'identifier les territoires concernés et conditionnera la réception de ces déchets à des objectifs de réduction des déchets sur les territoires concernés.*
- 3. Il est demandé que DECOSET présente le scénario (ou les différentes hypothèses) retenu(es) en fonction des éléments exposés ci-dessus et détaillera la complémentarité du projet industriel de Toulouse avec l'usine de Bessières.*
- 4. Il est demandé que DECOSET complète les éléments fournis lors de la concertation préalable pour le choix du site d'implantation de l'incinérateur, conformément aux demandes formulées par le public, et selon le(s) scénario(s) retenu(s).*
- 5. DECOSET devra détailler les mesures qu'il compte mettre en œuvre sur le site actuel de l'UVE, qui continuera de fonctionner une dizaine d'années indépendamment de la solution retenue pour le futur. Ces mesures devront répondre aux attentes des habitant.e.s, notamment en matière de suivi sanitaire, d'impacts (rejets, bruits, odeurs,..) et de transparence de l'information.*

Les garant.e.s recommandent que la commission de suivi de site soit élargie aux associations riveraines qui ne siègent pas actuellement, notamment celle du quartier Bellefontaine.
- 6. Concernant le réseau de chaleur, DECOSET et Toulouse Métropole devront préciser et présenter leurs projets respectifs et la place de la future usine d'incinération (si elle se réalise) dans ce dispositif, en fonction du choix final de localisation.*
- 7. DECOSET devra présenter les mesures détaillées qu'il compte mettre en place dans le cadre du cahier des charges à venir pour les délégations de service public des unités d'incinération de Toulouse et de Bessières : contrôle des déchets entrants et du fonctionnement, transparence de l'exploitation, information du public, intégration de représentants associatifs dans le suivi et la gouvernance des délégations.*

Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s.

1. *La concertation a montré une attente forte d'association du public et pas seulement des associations riveraines.*

La concertation continue qui s'engagera selon le scénario retenu devra intégrer l'ensemble de ces acteurs ayant participé à la concertation (associations, panel citoyen, ...) dès la définition des modalités en lien avec la ou le(s) garant(.e.s) désigné(.e.s) par la CNDP.

2. *Compte tenu du lien fort entre politiques de prévention et choix industriels de traitement des déchets, nous recommandons d'associer le public de manière transversale sur l'optimisation des politiques de prévention des déchets en même temps que sur la définition des outils de traitement.*
-

3. *Toulouse Métropole étant le contributeur majoritaire de DECOSET, une attention particulière devra être accordée à la mobilisation de tout le réseau associatif et notamment les comités de quartiers de la ville de Toulouse.*
-

4. *DECOSET détaillera une première approche de la concertation continue en intégrant la prise en compte du temps long, il présentera également le dispositif d'information du public qu'il imagine mettre en œuvre.*

Ces éléments seront une première base de travail à discuter avec la ou le(s) garant(.e.s) désigné(.e.s) par la CNDP.

5. *Les engagements du maître d'ouvrage devront faire l'objet d'une communication large auprès de l'ensemble des participant.e.s à la concertation préalable.*
-
-

Introduction

Le projet objet de la concertation

Le porteur du projet : DECOSET, un syndicat en pleine évolution



DECOSET était à l'origine un syndicat de traitement de déchets positionné sur le nord de la Haute Garonne, certaines communes de la périphérie toulousaine (avant la création de la communauté urbaine, puis de la Métropole) et le SICOVAL. Il ne comprenait pas, jusqu'en 2018, la ville de Toulouse.

Ce syndicat a été constitué à la fin des années 1990 pour réaliser une usine d'incinération, située à Bessières, destinée à recevoir les ordures ménagères résiduelles des collectivités adhérentes.

Le transfert de la compétence traitement de la métropole toulousaine à DECOSET a été effectué en 2018 par un vote des deux assemblées et le transfert des équipements (y compris l'usine du Mirail) s'est fait progressivement depuis cette date.

Le projet d'évolution de l'usine du Mirail, objet de la présente concertation, n'est donc effectivement pris en charge par DECOSET que depuis 2020.

Par ailleurs, les élections municipales de 2020 ont conduit à un renouvellement de la gouvernance du syndicat avec l'arrivée d'un nouveau président, qui est également vice-président de Toulouse Métropole en charge des déchets.

- **Objectifs du projet selon le porteur de projet, caractéristiques et alternatives, éléments de coût et calendrier.**

Le projet concerne l'avenir de l'usine de Toulouse-Mirail. Elle a été mise en service en 1968. Elle s'est modernisée au fil du temps mais continue cependant à fonctionner avec des équipements datant de sa création.

D'une capacité de traitement de **330 000 tonnes de déchets par an**, l'usine d'incinération située au cœur des quartiers Lafourquette et Saint Simon, au sud de Toulouse, transforme chaque année près de 290 000 tonnes de déchets en énergie pour l'équivalent d'une production de chaleur de 200-250 GWh/an correspondant au chauffage d'environ **25 000 logements** et à la production d'électricité de 45 GWh/an, soit la moitié de la consommation électrique d'une commune comme Balma.

Un audit réalisé en 2019 a permis de définir plusieurs solutions d'évolution dont les coûts prévisionnels se situeraient entre 150 et 350 millions d'euros.

Les 3 solutions envisagées pour faire évoluer l'UVE de Toulouse-Mirail à l'horizon 2030 :

Solution 1 : La rénovation de l'usine

Cette solution de rénovation, divisée en deux niveaux en fonction de l'importance des modifications à effectuer (1er niveau et 2nd niveau), aurait pour objectifs :

- D'améliorer le traitement des fumées et de diminuer la consommation d'eau grâce à une refonte du traitement actuels des fumées ;
- D'améliorer la performance énergétique de l'usine en intégrant de nouveaux équipements et/ou procédés plus performants ;
- De permettre une meilleure exploitation de l'usine en travaillant notamment sur la problématique d'affluence des déchets et la sécurisation du quai.

Coût des travaux estimé pour la solution de rénovation de 1er niveau : **139 millions d'euros.**

Coût des travaux estimé pour la solution de rénovation de 2nd niveau : **166 millions d'euros.**

Cette solution de rénovation (1e et 2nd niveau) engendrerait 3 à 4 années de travaux.

Cette solution permettrait à l'UVE de Toulouse-Mirail de fonctionner à horizon 2040 ; passée cette date, des investissements supplémentaires de 120 millions d'euros pour remplacer les fours/chaudières seraient à prévoir.

Cette solution implique des arrêts de fonctionnement de l'UVE.

Solution 2 : La reconstruction de l'usine

Cette solution permettrait de construire une nouvelle usine d'une durée de vie de 40 ans et aurait de nouveaux objectifs :

- Répondre aux enjeux d'intégration de l'usine dans son environnement urbain grâce à un plan architectural adapté à l'esthétisme des quartiers riverains ;
- Atteindre de meilleurs rendements énergétiques grâce à l'innovation en créant une ligne d'incinération dédiée aux déchets dégageant une forte quantité de chaleur lors de leur combustion, également appelés déchets à haut pouvoir calorifique ;
- Permettre de meilleures conditions d'exploitation et de maintenance en repensant la nouvelle usine pour faciliter notamment les travaux de maintenance.

Coût des travaux estimé : **330 millions d'euros**

Mise en service : horizon 2030. Une phase de déconstruction de l'ancienne usine serait ensuite entreprise.

Cette solution permettrait de maintenir l'UVE actuelle en fonctionnement pendant les travaux.

Solution 3 : Maintien de l'usine en l'état

Les travaux de rénovation réalisés en 2022 permettraient un fonctionnement de l'usine jusqu'à 2032. Dans cette solution, une fermeture de l'UVE en 2032 serait prévue en raison de la vétusté des équipements.

Cette fermeture aurait un impact sur la collecte, le transfert, la valorisation et le traitement des déchets ainsi que sur la production d'énergie pour la ville de Toulouse.

Les objectifs des solutions d'évolution envisagées

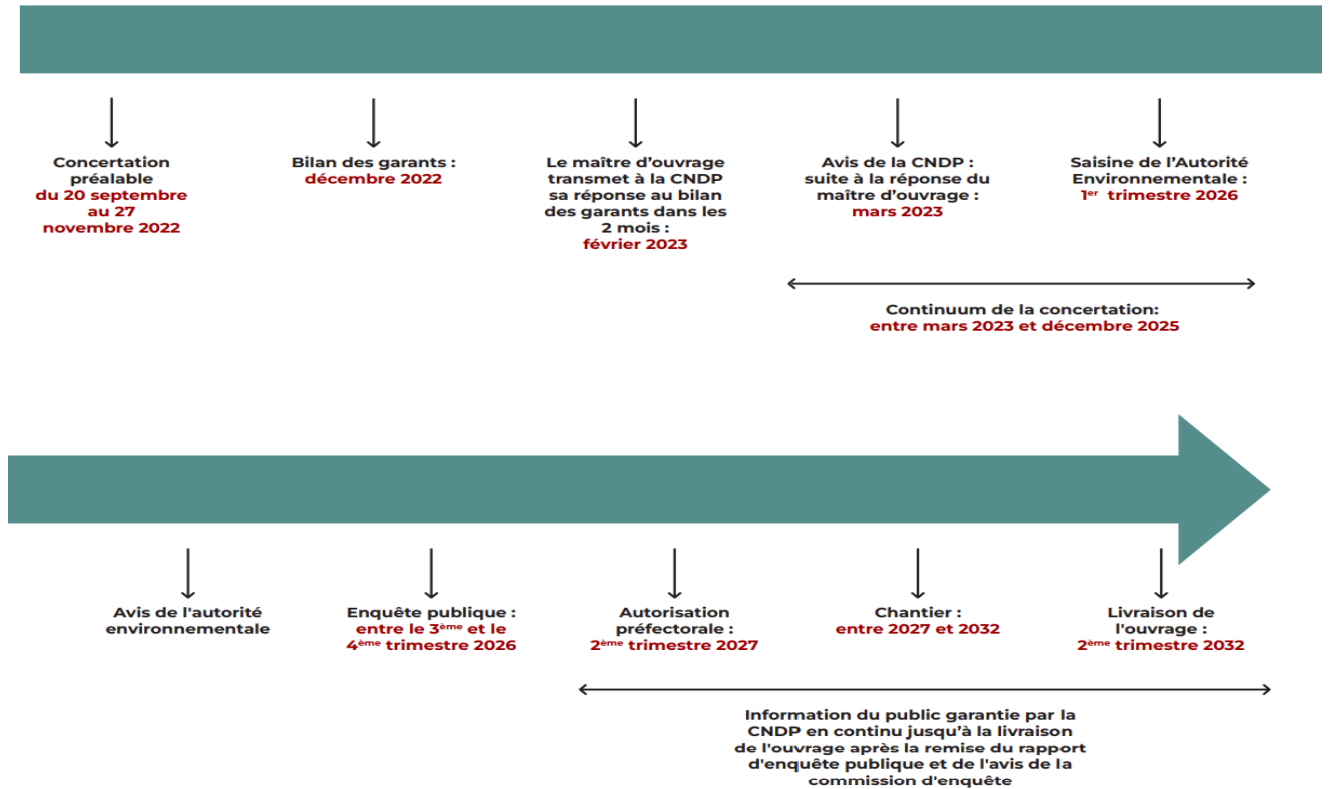
A ce stade du projet, les objectifs portés par DECOSET sont de :

- Réduire les rejets de polluants dans l'atmosphère (en particulier les oxydes d'azote, NOx) grâce à la mise en place de technologies innovantes ;
- Supprimer le panache de fumée ;
- Diminuer la consommation en eau et les rejets aqueux ;
- Diminuer les nuisances (sonores, trafic etc.) ;
- Permettre une meilleure insertion paysagère de l'usine dans son environnement ;
- Éviter l'artificialisation supplémentaire d'espace ;

Schéma décisionnel et prochaines étapes :

Le porteur du projet dispose de 2 mois à compter de la publication du bilan des garants pour publier sa décision, dans laquelle il indique les moyens qu'il entend mettre en oeuvre pour répondre aux enseignements de la concertation préalable. Si sa décision est de poursuivre le projet selon les solutions 1 ou 2 ci-dessus, ou des variantes de ces solutions, le schéma décisionnel est le suivant :

Chronologie indicative jusqu'à l'éventuelle livraison de l'ouvrage



Source : dossier de la concertation préalable

La saisine de la CNDP

- **Contexte de la concertation**

La CNDP a été saisie le 15 juillet 2021 par le président de DECOSET du projet d'évolution du centre d'incinération et de valorisation énergétique (JVE) de TOULOUSE - Le Mirail.

Au moment de la saisine, le projet se décomposait en deux phases indissociables l'une de l'autre : une première, urgente, non soumise à étude d'impact, visant la mise aux normes de l'usine, notamment vis-à-vis des rejets atmosphériques ; une deuxième, de plus long terme, visant la refonte complète ou partielle du site, présentant 3 options, allant jusqu'à la démolition-reconstruction complète de l'usine. L'ensemble peut atteindre pour certaines options 350M€ d'investissement, sans compter le coût des démolitions et des éventuels raccordements.

La nécessité de mettre en oeuvre sans délai des travaux de mises aux normes pour respecter les obligations réglementaires a conduit le porteur du projet à décider des travaux de la 1^{ère} phase avant l'ouverture de la concertation, retardée par rapport au calendrier initial. La concertation a comporté une phase d'information sur ces travaux.

Le projet présente bien des scénarios contrastés, y compris l'hypothèse zéro, la concertation se situe bien en amont des choix stratégiques. Nous verrons toutefois que l'hypothèse zéro semble n'avoir été abordée par le maître d'ouvrage que de manière théorique.

- **Décision d'organiser une concertation**

Par décision lors de la séance plénière du 28 juillet 2021, la CNDP a décidé d'organiser une concertation préalable selon l'article L.121-8 et L.121-9 CE et a désigné Madame Isabelle Barthe et Monsieur Renaud Dupuy comme garant.e.s de la concertation, considérant que ce projet comporte des impacts significatifs sur l'environnement local et des enjeux d'aménagement du territoire et socio-économiques majeurs.

Garantir le droit à l'information et à la participation

« Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques, et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement » - Article 7 de la charte de l'environnement.

La Commission nationale du débat public est l'autorité indépendante chargée de garantir le respect du droit individuel à l'information et à la participation sur les projets ou les politiques qui ont un impact sur l'environnement. Il s'agit d'un droit constitutionnel, qui est conféré à chacune et à chacun.

Afin de veiller au respect de ces droits, la CNDP nomme des tiers garant.e.s neutres, qui ont pour rôle de garantir au nom de l'institution la qualité des démarches de concertation mises en oeuvre par les porteurs de projet. Les attentes précises pour cette mission ont été formulées dans la lettre de mission du/ de la garant.e qui se trouve en annexe de ce bilan.

- **Le rôle des garant.e.s**

Un.e garant.e est une personne inscrite sur la liste nationale des garant.e.s, neutre et indépendante, nommée par la CNDP pour garantir une concertation, c'est-à-dire pour garantir le droit à l'information et le droit à la participation selon le Code de l'Environnement. L'absence de conflit d'intérêt est un prérequis indispensable à la désignation d'un.e garant.e. Pour chaque nouveau dispositif dans les territoires, la CNDP mandate un.e ou plusieurs garant.e.s pour garantir la qualité du dispositif participatif au nom de l'institution et dans le respect de ses principes ; à savoir l'indépendance vis-à-vis des parties

prenantes, la neutralité par rapport au projet, la transparence de l'information, l'argumentation des points de vue, l'égalité de traitement et l'inclusion de tous les publics concernés. Chaque tiers garant.e est lié.e à la CNDP par une lettre de mission rendue publique qui leur présente leur rôle ainsi que les attentes de la CNDP vis-à-vis du responsable du projet. A l'issue de la concertation, les garant.e.s rédigent un bilan qui est transmis aux porteurs de projet, à la CNDP et à tous les acteurs.

Une lettre de mission a été adressée aux garant.e.s par la présidente de la CNDP le 16 août 2021.

Les principaux points d'attention de la lettre de mission étaient les suivants :

- élargir au maximum les débats sur les enjeux que ce projet emporte, de façon à avoir de vrais échanges sur les alternatives au projet, et d'amener le maître d'ouvrage à la plus grande transparence, notamment vis-à-vis des données existantes et des projections à plus long terme. En effet, le public doit pouvoir questionner la soutenabilité environnementale et socio- économique des projets débattus ;
- La concertation préalable doit permettre de discuter du contexte de l'avenir des déchets à l'échelle du territoire, sans se limiter à une discussion sur l'outil industriel ; elle doit également permettre de débattre du périmètre optimum de réception des déchets ;
- L'usine se situant dans le quartier du Mirail qu'elle alimente en chaleur, il est indispensable que les habitants soient associés de manière privilégiée à la définition du projet.

A ces éléments de cadrage s'ajoutaient des recommandations plus génériques sur l'articulation entre les enjeux identifiés lors de l'étude de contexte et les modalités à mettre en oeuvre, avec une attention particulière à porter sur l'association des publics aux différentes échelles des territoires concernés et en particulier les publics des quartiers riverains de l'usine.

Dans le cadre d'une concertation préalable L 121-8, les modalités de concertation sont en effet définies par la Commission nationale du débat public. Suite à la concertation préalable, une concertation post concertation préalable (concertation continue) est mise en place, également sous l'égide d'un ou deux garants CNDP.

Le travail préparatoire des garant.e.s

Les résultats de l'étude de contexte

Les acteurs rencontrés

DECOSET

La phase préparatoire a donné lieu à de multiples rencontres des garant.e.s avec la maîtrise d'ouvrage :

- 1 visite de l'UVE du Mirail, 8 rencontres avec le maître d'ouvrage et son AMO,
- 2 entretiens avec le président Vincent Terrail-Novès,
- Rencontres avec 2 vice-présidents : Pierre Trautmann (par ailleurs adjoint au maire de Toulouse) et Xavier Normand (par ailleurs maire de Castanet-Tolosan et président du SICOVAL).

Acteurs institutionnels et élus du territoire

- Rencontre avec les **services de l'Etat** : secrétaire général de la préfecture, DREAL, DDT,
- Participation à 2 séances de la **commission de suivi de site (CSS)** dont une dédiée à la présentation du projet et de la concertation préalable,
- **Région Occitanie** : rencontre avec la vice-présidente en charge du climat, du pacte vert et de l'habitat durable, Agnès Langevine, accompagnée du service en charge du plan régional de gestion et de prévention des déchets (PRGPD),

- Rencontre avec Isabelle Mefren, adjointe au maire de **Tournefeuille** en charge de la transition écologique,
- Rencontre avec des élus d'opposition de Toulouse-Métropole (**groupe EELV**),
- 2 rencontres avec le **conseil de développement (CODEV) de Toulouse Métropole** : sa présidente Marie-Christine Jaillat, par ailleurs vice-présidente de l'université Jean-Jaurès localisée au Mirail, et un chargé de mission.

Acteurs professionnels

Diverses rencontres ont eu lieu avec des chargés de mission de :

- **Toulouse Métropole** (réseaux de chaleur),
- **ADEME** (agence de la transition écologique)
- **ATMO Occitanie** (association agréée de surveillance de la qualité de l'air)
- **CITEO** (Citeo est une entreprise à mission créée par les entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers, en leur proposant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage).

Associations

- Saint Simon Environnement,
- Lafourquette- Candie,
- Zéro Waste,
- Les amis de la terre,
- L'Union des comités de quartier de Toulouse

Les principales thématiques identifiées lors de l'étude de contexte :

- **Les déchets à l'échelle de Toulouse Métropole : un sujet a priori absent du paysage**

Il ressort des entretiens menés que la question de la gestion des déchets sur le territoire de Toulouse Métropole n'a pas fait l'objet de débat, de concertation ou même de communication de manière récente. L'existence, depuis près de 60 ans, d'un incinérateur d'une grande taille (environ 300 000 tonnes), alimentant un réseau de chaleur (considéré comme vertueux par principe), n'a pas obligé les décideurs à poser de manière publique la question des déchets sur le territoire.

« La gestion des déchets est un impensé du territoire de la métropole, en raison de l'existence de l'incinérateur et de l'alimentation du réseau de chaleur qui fournit une énergie à bas coût. »

L'étude de contexte a mis en évidence une attente forte d'un débat sur la gestion des déchets et particulièrement sur la prévention, la valorisation matière et biologique : Les associations et certains élus de la métropole toulousaine s'interrogent également sur l'obligation pour les collectivités compétentes de proposer des solutions pour les biodéchets en 2025.

- **Le dimensionnement de l'outil : un véritable enjeu**

Le périmètre de réception des déchets

Les deux UVE de DECOSET ont une capacité totale de près de 500 000 tonnes : 180 000 pour l'UVE de Bessières, 300 000 pour celle du Mirail. Compte tenu de leur proximité géographique et du fait qu'elles devront être exploitées dans les prochaines années par un délégataire unique, il est difficile d'analyser leur fonctionnement de manière séparée. Pourtant, cet élément n'était pas intégré avant la concertation dans le discours de DECOSET.

Aujourd'hui, les deux usines sont exploitées par deux délégataires différents (SUEZ pour Bessières, VEOLIA pour le Mirail), leur contrat permet à chacune d'accueillir des déchets provenant de toute l'Occitanie au-delà des tonnages apportés par DECOSET.

Actuellement les déchets viennent notamment de l'Aude, des Hautes-Pyrénées, de l'Ariège et du Tarn. Ponctuellement il peut y avoir des déchets provenant de territoires hors de l'Occitanie. Cette possibilité alimente des craintes : « *l'usine du Mirail peut accueillir des déchets de toute la France* ».

Ce positionnement des deux UVE comme outils régionaux est apparu comme un point clé de la concertation, la notion de « solidarité territoriale » faisant débat.

L'impact des mesures de réduction des déchets à la source

Le dimensionnement de l'UVE du Mirail dépend également des mesures de réduction des ordures ménagères résiduelles envisagées sur l'ensemble du périmètre de réception des déchets en conformité avec les objectifs réglementaire en la matière.

DECOSSET affirme que le fort taux d'accroissement de la population attendu sur l'aire toulousaine compense la baisse des déchets provoquée par les mesures de réduction. Cet élément de prospective, qui n'est pas partagé par tous les acteurs, sera en débat pendant la concertation.

- **L'intégration du projet dans son environnement : une attente forte**

A l'époque de la construction de l'usine, il y avait peu ou pas de riverains. Aujourd'hui, du fait de la croissance urbaine de l'agglomération toulousaine, l'usine est située dans un tissu urbain dense.

Certains riverains, organisés au sein de plusieurs associations, participent aux différentes commissions de suivi du site (CSS) et reconnaissent les efforts des exploitants en matière de réduction des nuisances, même s'il reste selon eux des efforts à faire.

Concernant le projet porté par DECOSSET et quel que soit le scénario retenu, ils s'interrogent particulièrement sur les points suivants :

- La taille de la nouvelle usine, les normes de rejets et leur suivi,
- Le chantier de la nouvelle usine (dans le cas d'une usine neuve) et la coexistence avec l'usine actuelle (plus de camions, plus de bruit, risques, ...),
- La cohérence de construire une nouvelle UVE dans une future Zone à faibles émissions (ZFE).

Il est à noter que les deux principales associations qui s'intéressent au sujet ne sont pas situées au Mirail mais dans des quartiers plus résidentiels situés à proximité (Association Saint-Simon environnement et Lafourquette Candie) : ces deux territoires sont en fait plus proches de l'usine que le quartier du Mirail et les associations concernées estiment d'ailleurs que le nom UVE de Toulouse-Mirail n'est pas adéquat.

- **Le lien entre développement du réseau de chaleur et taille de l'usine**

L'UVE du Mirail est souvent présentée comme vertueuse dans la mesure où elle alimente un réseau de chaleur. Ce qui est le cas de bon nombre d'UVE en France et ailleurs.

Dans un contexte d'augmentation du prix de l'énergie, il est clair que le faible prix de la chaleur ainsi fournie est considéré comme un acquis par les habitants et les élus, sur lequel on ne peut pas revenir.

Le fait de créer une nouvelle UVE sur le même site, d'une taille équivalente voire plus grande et avec des performances énergétiques optimisées, permettrait selon DECOSSET et Toulouse Métropole de développer les réseaux de chaleur. Pour autant, la question du lien structurel entre les deux équipements (UVE et réseau de chaleur) a été posée à DECOSSET et à la Métropole afin de savoir si l'extension des réseaux de chaleur devrait faire partie de la concertation. Il a été répondu que dans la mesure où d'autres sources d'énergie pourraient être mobilisées (Biomasse, ...) ce lien structurel ne pouvait pas être mis en avant.

Par contre, la justification du maintien ou du développement de la capacité de l'UVE pour faciliter le développement des réseaux de chaleur interroge bon nombre des interlocuteurs rencontrés. Ce point a été intégré à la concertation.

- **Santé et incinération, une préoccupation forte**

Même si les autorités publiques de santé et DECOSET affirment que les normes appliquées aux incinérateurs et notamment le BREF, garantissent une certaine innocuité des incinérateurs vis-à-vis de l'environnement et de la santé, il reste des craintes et des questions chez les riverains.

Les évènements récents concernant l'usine d'Ivry et l'affaissement du silo de REFION au Mirail ont relancé les questions sur ce thème. Cette thématique sera amplifiée au moment de la concertation, suite à la publication d'un article paru dans Le Monde en septembre, peu avant la concertation, intitulé « L'incinérateur de Toulouse, champion de France de la pollution aux oxydes d'azote »

L'élaboration du dispositif de concertation : périmètre, calendrier, modalités d'information, de mobilisation et de participation

Le temps préparatoire de la concertation a été particulièrement long, puisqu'il s'est écoulé plus d'un an entre la décision de la CNDP d'organiser une concertation au titre de l'article L.121-8 du code de l'environnement et l'ouverture de la concertation. Ce délai s'explique pour partie par le fait que DECOSET n'était pas prêt, pour des raisons administratives et d'organisation interne, dans le délai envisagé au moment de la saisine (la concertation était initialement prévue au printemps). Il est également apparu dans la phase préparatoire que la maîtrise d'ouvrage et son prestataire ne maîtrisaient pas parfaitement les attendus d'une concertation au titre de l'article L.121-8 du code de l'environnement garantie par la CNDP.

Les exigences réglementaires ont ainsi été rappelées au maître d'ouvrage, sur le fondement de l'article L. 121-15-1 du code de l'environnement (qui s'applique bien aux concertations décidées par la CNDP dans le cadre des concertations relevant de l'article L. 121-8 CE) :

« La concertation préalable permet de débattre de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques principales du projet ou des objectifs et des principales orientations du plan ou programme, des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire. Cette concertation permet, le cas échéant, de débattre de solutions alternatives, y compris, pour un projet, son absence de mise en œuvre. Elle porte aussi sur les modalités d'information et de participation du public après la concertation préalable. »

C'est dans ce contexte que nombreux échanges ont été nécessaires pour faire évoluer les outils, le périmètre thématique et géographique de la concertation, les dispositifs de mobilisation du public, afin de permettre à la CNDP de se prononcer favorablement sur le dispositif retenu et sur le dossier d'information du public. Les attentes et recommandations des garant.e.s ont fait l'objet de cinq notes méthodologiques à l'intention de la maîtrise d'ouvrage.

- **Les recommandations des garant.e.s concernant les modalités d'information, de mobilisation et de participation**

Les recommandations des garant.e.s ont porté sur les modalités de concertation et de mobilisation du public adéquates pour répondre aux enjeux identifiés lors de l'étude de contexte et dans le cadre de leur lettre de mission.

Il s'agissait bien de permettre au public de débattre du contexte dans lequel le projet de rénovation de l'UVE de Toulouse s'inscrit : le cadre légal et réglementaire qui s'impose à la gestion des déchets avec les trois échelles européenne, nationale et leur déclinaison régionale/locale. D'où aussi la nécessité d'intégrer la question des périmètres thématiques et géographiques dans le dispositif, avant de vouloir présenter au public le projet, ses variantes, ses incidences potentielles sur l'ensemble du territoire concerné. De donner une information loyale sur les impacts environnementaux et sanitaires, sans se contenter de promesses de réduction des effets. De permettre au public de s'emparer des enjeux socio-économiques, dont le lien avec le réseau de chaleur est une composante. Les garant.e.s ont enfin insisté sur l'importance du débat sur les

solutions alternatives, y compris l'option zéro, qui fait bien partie du cadre légal de la concertation et ne doit pas être considéré comme un exercice théorique.

Ainsi, les garant.e.s ont été conduit.e.s à demander au maître d'ouvrage de décliner la concertation selon l'approche thématique décrite ci-dessus, incluant des réunions plénières et des ateliers, pour permettre au public d'échanger dans tous les cas avec des intervenant.e.s extérieur.e.s universitaires ou expert.e.s, des représentant.e.s de collectivités ou de structures publiques ou privées impliquées dans la prévention, le recyclage ou la gestion des déchets, pouvant éclairer le débat. Ainsi la participation d'associations engagées dans la thématique de la gestion des déchets était elle indispensable pour donner à voir des points de vue contrastés sur les approches possibles en matière de politiques publiques et leurs déclinaisons concrètes. D'où également la demande de mettre en place un panel de citoyens à l'échelle du territoire de DECOSET pour accompagner la concertation de manière transversale, dans toutes ses thématiques, et la recommandation d'associer des étudiants dans le dispositif participatif. D'où l'insistance sur la nécessité d'aller chercher le public sur ses lieux de vie (marchés, sortie de métro, etc). D'où enfin la recherche d'une inclusion des publics les plus divers, notamment les publics précaires du quartier du Mirail.

La conception du dossier de la concertation a également nécessité de très nombreux allers-retours entre la maîtrise d'ouvrage et les garant.e.s, pour le rendre compatible avec les exigences de transparence et de complétude de l'information qui sont le socle d'une participation effective du public. Il était indispensable que la structure du dossier corresponde à l'architecture thématique de la concertation, que le public puisse s'emparer des enjeux de gestion de déchets en ayant clairement accès aux exigences légales et réglementaires qui s'imposent aux collectivités territoriales, qu'il ne soit pas rebuté par des termes techniques non explicités ni par des acronymes, que les affirmations soient démontrées, que le processus décisionnel soit explicité, avec la place du public dans ce processus jusqu'à l'éventuelle réalisation du projet.

Les autres modalités recommandées par les garant.e.s étaient plus classiquement :

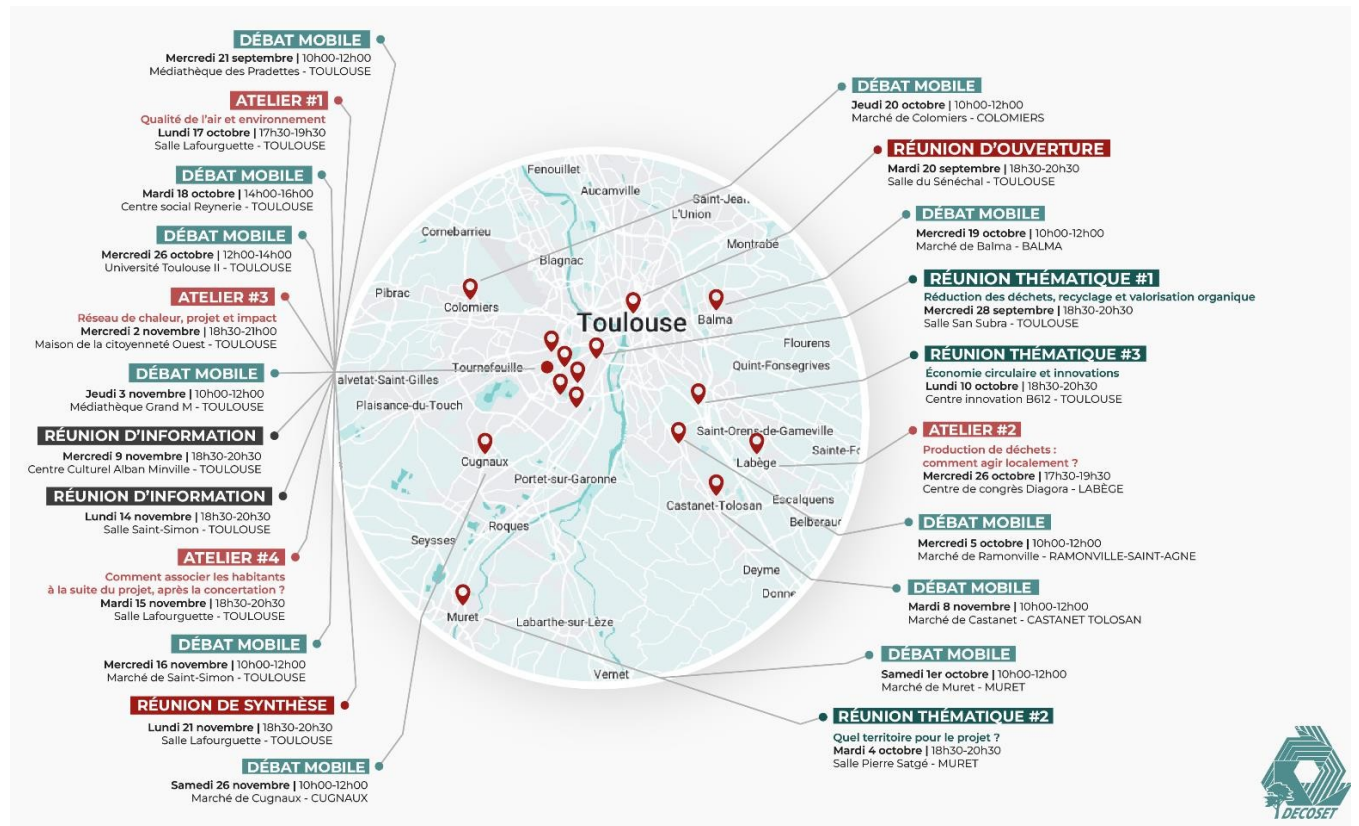
- un site internet permettant au public d'accéder facilement aux informations disponibles (dossier de concertation et sa synthèse, autres ressources, système de questions /réponses, possibilité de déposer des avis consultables par le public, accès facile au calendrier et à toutes les modalités de la concertation, espace dédié à la présentation des garant.e.s)
- des moyens de mobiliser le public à toutes les échelles de la concertation (presse, affichage, relais du kit de la concertation par les mairies du périmètre de DECOSET, mobilisation par les associations de quartier et/ou les centres sociaux, cartes T pour les quartiers de proximité de l'incinérateur).
- **La prise en compte des recommandations par le responsable du projet**

En fin de compte, le long temps de préparation a permis d'obtenir un dispositif de concertation ambitieux, à la mesure des enjeux identifiés lors de l'étude de contexte, dispositif validé par la CNDP en séance plénière du 27 juillet 2022.

A l'exception d'un partenariat avec ATD ¼ Monde, envisagé pour permettre à une population précaire de participer, qui n'a pas pu être mis en oeuvre faute de disponibilité pour les structures concernées, l'essentiel des recommandations des garant.e.s a été mis en oeuvre.

Nous analyserons plus loin l'effectivité du dispositif.

Le dispositif de concertation :



Dispositif d'information et de mobilisation du public : une conférence de presse de lancement de la concertation, 6 communiqués de presse de relance, 22 articles ou reprises dans la presse, une émission TV ; kit d'information pour les mairies, registres et affiches de la concertation à disposition des 253 communes du périmètre ; carte T diffusées à 10 000 exemplaires dans les quartiers riverains de l'UVE

7 réunions publiques, dont 3 réunions thématiques + 2 réunions de proximité ajoutées à la demande des garant.e.s

4 ateliers thématiques, 11 débats mobiles

1 site Internet

Panel de citoyen.ne.s : 34 personnes ont produit un avis après avoir participé à 3 journées de travail à Toulouse, dont une visite du site de l'UVE du Mirail, et 3 rencontres en ligne avec des expert.e.s.

Suivi de la concertation par un groupe d'étudiant.e.s du master "Economie Ecologique et Développement Durable - 2E2D" de l'université Toulouse 2 Jean Jaurès.

Avis sur le déroulement de la concertation

La CNDP garantit deux droits complémentaires pour l'ensemble des citoyen.ne.s, le droit d'accéder aux informations et le droit de participer aux décisions, pour tous les projets, plans et programmes qui ont un impact significatif sur l'environnement. En France, ces droits sont constitutionnels, ils s'imposent à tous les responsables de projet, sans restriction. En d'autres termes, les porteurs de projet ne choisissent pas librement de permettre, ou non, la participation du public ; au contraire, ils sont tenus par la loi de permettre aux publics d'exercer leurs droits.

Le droit à l'information a-t-il été effectif ?

L'information sur le projet et ses enjeux était présentée dans le dossier de la concertation et sa synthèse, sur le site internet de la concertation et mis à la disposition du public dans les 253 mairies du périmètre, ainsi que lors de chacune des rencontres de la concertation. Le dossier de concertation était en ligne suffisamment tôt avant le démarrage de la concertation, qui a été annoncée par voie réglementaire (presse et affichage) dans les délais légaux. Par ailleurs, une conférence de presse a été organisée dans les locaux de DECOSET 15 jours avant l'ouverture de la concertation et 6 communiqués de presse de relance ont été effectués au fil du dispositif.

Le dossier d'information du public ayant fait l'objet de nombreuses relectures par les garant.e.s, il présentait de façon suffisamment claire et accessible les enjeux de gestion des déchets et les solutions envisagées par le porteur du projet.

On peut néanmoins souligner que les défauts de ce dossier, relevés par les garant.e.s, ont également été ceux que le public a soulevés : la faiblesse de l'option zéro, présentée par le maître d'ouvrage de manière théorique car il ne la considère pas réaliste, et le manque d'informations détaillées sur les impacts potentiels du projet : malgré les compléments apportés à la demande des garant.e.s et quand bien même la production de l'étude d'impact n'est pas à fournir au moment de la concertation préalable, puisqu'elle dépendra de la solution retenue ultérieurement, cette rubrique était insuffisamment détaillée dans le dossier.

En revanche, un des apports notables de cette concertation à la qualité de l'information mise à la disposition du public a été la présence, lors de chacune des rencontres thématiques et des ateliers, d'intervenants extérieurs : universitaires, expert.e.s, professionnel.le.s de la gestion des déchets ou de l'économie circulaire, élu.e.s ou représentant.e.s de collectivités extérieures au territoire. Ces interventions ont réellement permis de nourrir le débat en apportant des éléments de contexte et de controverses, qui ont permis à chaque fois des débats riches et argumentés. Les réunions étant systématiquement enregistrées, le visionnage à distance était possible sur le site de la concertation.

Autre point positif de cette concertation, la prise en compte d'un plaidoyer publié par l'association Zéro Waste « incinérateur de Toulouse, stop ou encore ? », document publié en amont du débat dont la qualité a été unanimement saluée de la part des participant.e.s. Les garant.e.s ont donc demandé, et obtenu, que l'auteur de ce plaidoyer puisse intervenir lors de la réunion publique d'ouverture de la concertation et que l'association Zéro Waste soit en tribune lors de la réunion thématique prévention/recyclage/valorisation organique, puis lors de la réunion de synthèse de la concertation. Il était en effet essentiel que le public puisse confronter les prévisions de production des déchets sur le territoire à l'horizon 2050 présentées par le maître d'ouvrage avec celles de Zéro waste, qui présente de fait une alternative chiffrée et argumentée au projet de DECOSET. L'option zéro qui n'était pas étayée dans le dossier du maître d'ouvrage et qui était présentée de manière théorique a trouvé dans ce cadre une concrétisation qui lui a permis d'être réellement débattue (voir la partie analyse des arguments). La difficulté d'accès à ce rapport de Zéro waste a néanmoins été critiquée par une partie du public : il a fallu que les garant.e.s insistent pour que ce document qui n'était visible que dans la partie « contributions du public » apparaisse sur le site internet dans les ressources de la concertation,

rubrique « pour en savoir plus sur la gestion des déchets », où figuraient diverses ressources bibliographiques.

De la même manière, il a manqué dans la concertation des éléments d'analyse de la recherche de sites alternatifs dans l'hypothèse d'une reconstruction de l'usine, pourtant évoqués à plusieurs reprises lors des réunions publiques. Le public a relevé que les éléments mis tardivement à sa disposition, à la demande des garant.e.s, restent trop peu étayés (voir partie « demande de précisions et recommandations »).

En synthèse il apparaît donc que si le dossier de concertation a bien apporté les éléments nécessaires à la mise en contexte et à la compréhension des enjeux et du projet porté par le maître d'ouvrage, c'est bien la variété des sources d'information et de références apportées par les différents intervenants extérieurs, ainsi qu'un apport contradictoire remarquablement documenté et argumenté, qui a permis au public de débattre réellement de l'opportunité du projet et de ses alternatives possibles.

Le droit à la participation a-t-il été effectif ?

La mobilisation du public

La participation lors des réunions publiques et ateliers n'a pas été à la hauteur des attentes et du dispositif conséquent présenté plus haut. Il est certes difficile de dire pourquoi le public se mobilise ou non dans le cadre d'une concertation. Certes, le contexte historique (un incinérateur en fonctionnement depuis la fin des années 1960 et qui alimente un réseau de chaleur) rend les enjeux difficilement perceptibles a priori. Néanmoins, deux événements auraient pu laisser supposer une mobilisation plus importante : la publication d'un article paru dans Le Monde en septembre, peu avant la concertation, intitulé « L'incinérateur de Toulouse, champion de France de la pollution aux oxydes d'azote », dans lequel l'association Zero Waste dénonçait la politique de la métropole toulousaine et contestait le projet de DEOSET, article repris dans la presse locale, et le lancement d'une pétition initiée par un collectif d'habitants du quartier Saint Simon, pour demander le déplacement de l'usine loin des zones habitées.

Or, avec une quarantaine de participant.e.s en moyenne lors des réunions publiques thématiques (et moins de 10 personnes en visio) et une vingtaine de participant.e.s en moyenne lors des ateliers, la participation a été incontestablement plus faible qu'attendu.

Quelques éléments peuvent en partie expliquer ce résultat : horaires parfois peu appropriés à la participation d'un public actif, lieux excentrés, changements d'horaires mal communiqués : les garant.e.s ont dû demander des ajustements sur ces points en cours de concertation. Autre élément d'explication, la très faible implication de la ville et de la métropole de Toulouse et de leurs réseaux dans la mobilisation pour cette concertation, malgré des demandes en ce sens faites par les garant.e.s. aux organisateurs de la concertation.

Un autre frein à la participation peut avoir été la faible ergonomie du site internet, relevé à plusieurs reprises : malgré la présence des fonctionnalités requises, et une amélioration apportée au fil de la concertation à la demande des garant.e.s, il était parfois malaisé de trouver les informations et d'accéder aux rubriques (questions et réponses, recherche des contributions détaillées postées par d'autres contributeurs, informations pratiques, etc).

Ces faiblesses de la concertation ont été relevées par les associations les Amis de la Terre, la Ligue des Droits de l'Homme et le collectif de défense de Saint Simon, dans un courrier adressé à la présidente de la CNDP, dans lequel cette décevante mobilisation du public et une relative invisibilité de la concertation leur semblait de nature à remettre en question l'effectivité du droit à la participation du

public, raison pour laquelle ils demandaient une prolongation, une suspension, voire un report de la concertation.¹

La présidente de la CNDP a néanmoins estimé dans sa réponse que « (...) la concertation préalable n'a pas à être prolongée ou refaite, car elle a permis, malgré un nombre de participant.e.s relativement limité, l'expression d'une très grande diversité de points de vue, l'émergence de projets alternatifs et de réels échanges d'arguments entre le public et le porteur de projet (...) En dépit de certaines imperfections et erreurs qui seront relevées dans le bilan des garant.e.s, la concertation a permis de débattre du projet de la gestion des déchets, notamment au travers des thématiques larges allant de la prévention au traitement, en abordant aussi la fiscalité, l'énergie et les impacts sanitaires. Les questions environnementales ont aussi été largement traitées, notamment lors des réunions rajoutées à la demande des associations riveraines. Ainsi nous considérons qu'ajouter du temps à la concertation, ou la suspendre pour la reprendre plus tard, n'amènerait pas d'éléments supplémentaires à ce stade pour éclairer la décision du porteur de projet. »

Les garant.e.s ont également relevé une faible implication des élu.e.s du territoire de DECOSET, hormis l'implication active de Vincent Terrail-Novès, président de DECOSET également vice-président de Toulouse Métropole en charge des déchets, qui a donc pu répondre au titre de ses deux casquettes aux interrogations du public lors des rencontres. L'absence de représentant.e.s de la Région Occitanie ainsi que des services de l'Etat, pourtant rencontré.e.s par les garant.e.s lors de l'étude de contexte est également à regretter.

Néanmoins, ainsi que relevé par la présidente de la CNDP dans son courrier de réponse aux associations concernées, les garant.e.s estiment que cette concertation a permis d'ouvrir largement le débat, comme en attestent la qualité argumentative des échanges (voir partie synthèse des arguments).

C'est en particulier grâce à la mobilisation de publics différents des personnes habituellement présentes lors des concertations que cette dernière a rempli sa fonction : en témoignent les résultats des 11 débats mobiles, au cours desquels l'intérêt du public s'est largement porté sur les questions de réduction des déchets et sur les politiques de prévention nécessaires. En témoigne également le travail produit par le panel de citoyen.ne.s, représentant une diversité géographique et socio économique du territoire qui était peu présente lors des réunions, et qui ont montré à travers leur avis² et lors de leur présentation en réunion de synthèse leur mobilisation forte autour de sujets dont ils ignoraient tout, avant de s'impliquer dans la démarche. En témoigne l'intérêt montré par les habitant.te.s des quartiers riverains, mobilisé.e.s par leurs associations et grâce auxquelles deux réunions supplémentaires ont pu être ajoutées. En témoigne enfin le travail d'un groupe d'étudiant.e.s qui ont suivi la concertation et en ont produit une analyse.

En synthèse, si des erreurs de communication ainsi que la faible implication de la métropole et de ses réseaux dans le dispositif de mobilisation ont pu amoindrir la participation lors des réunions et ateliers, la mobilisation de publics qui ne viennent pas habituellement dans les réunions publiques par les débats mobiles et le remarquable investissement du panel citoyen ainsi que des associations riverain.e.s ont permis à des publics divers de débattre. Les débats ont été parfois vifs, mais toujours argumentés.

Quelques chiffres clefs de la concertation :

- nombre global de participant.e.s aux rencontres : 1143
 - 332 aux réunions publiques,
 - 118 aux ateliers,
 - 693 aux débats mobiles
- nombre total de contributions sur le site internet : 230
 - 135 questions /réponses
 - 95 avis (dont 13 avis détaillés avec pièce jointe)
- 293 questionnaires remplis lors des débats mobiles et 208 en ligne

¹ Le courrier des associations ainsi que la réponse de la présidente de la CNDP ont été publiés sur le site internet de la CNDP. Ils figurent en annexe du bilan.

² L'avis produit par le panel citoyen est joint en annexe

Synthèse des observations et propositions ayant émergé pendant la concertation

Le premier constat est que cette concertation a fait émerger une préoccupation forte des participants, toutes modalités confondues, envers la nécessité de réduire les déchets produits, perçue comme un enjeu de société.

Le rôle de DECOSSET dans la gestion amont des déchets et sa capacité à influencer sur les politiques de collecte et de réduction ont été régulièrement interrogés. Le rôle de la métropole toulousaine dans la politique de prévention et de réduction des déchets a également été en débat, car c'est l'apporteur principal de déchets à DECOSSET.

Enfin, l'opportunité d'offrir un exutoire aux déchets de collectivités non-membres de DECOSSET et qui ne se sont pas à ce jour dotées d'outils de traitement a fait l'objet de débats passionnés, mettant en évidence des questions éthiques. Pour certains il s'agit d'une question de solidarité, mais cela doit être assorti de conditions précises sur la réduction des déchets, alors que pour d'autres chaque territoire doit se doter des outils nécessaires pour assurer une gestion pérenne des déchets, car ils estiment que solidarité ne peut pas rimer avec inéquité.

Le débat sur les scénarios proposés pour l'avenir de l'usine du Mirail est presque apparu comme secondaire car conditionné par les points précédents. Si, assez fréquemment, le scénario d'une reconstruction est apparu inéluctable compte tenu de la vétusté de l'équipement existant, la question du dimensionnement de l'outil industriel adéquat restent posées, ainsi que celle de la localisation optimum, dans l'hypothèse d'une reconstruction de l'usine.

Les interrogations, attentes et inquiétudes des riverains qui subissent les impacts de l'usine sans aucun « bénéfices » (les quartiers proches de l'usine ne sont pas raccordés au réseau de chaleur) ont été également très présentes tout au long de la concertation. Le lien du dimensionnement de l'UVE avec le réseau de chaleur de la métropole, présenté par les deux collectivités concernées comme indépendant du choix de DECOSSET, a également été débattu, avec comme sous-jacent la question des bénéficiaires de ce réseau et le besoin de transparence sur les choix de relier telle ou telle opération immobilière.

La synthèse des arguments et avis de la concertation est détaillée ci-après, en commençant par les questions du public sur la concertation et ses effets, avant d'aborder les thématiques mises en débat.

La concertation et ses effets

• Sur son objet

Certains intervenants ont regretté qu'un débat sur les politiques publiques de réduction des déchets n'ait pas précédé cette concertation sur la création d'un équipement qui dépend de cette politique publique.

Concernant les scénarios mis en débat, certains participants notamment associatifs, ont regretté l'absence de scénarios véritablement alternatifs pour la gestion des déchets. Les scénarios présentés ne portaient que sur le réaménagement de l'usine d'incinération existante ou sa reconstruction.

« Le Panel de citoyens et le groupe d'étudiants de l'université de Toulouse ont pu travailler très librement sur le dossier qui leur a été présenté plus précisément. Leur conclusion est sans appel, le dossier de présentation de ce projet doit être revu, plus éclairé, et surtout en lien avec les préconisations en matière de gestion des déchets (recyclage, réparation, valorisation...) et ce à l'échelle du territoire. La transparence en termes de chalandise, de marchés, de réseaux de chaleur, de traitement des déchets de l'incinérateur (mâchefers, cendres), de fiscalité, même de profits dans la chaîne des intervenants (Veolia, Suez...) a été réclamée. Les citoyens veulent aujourd'hui de vrais engagements pour leur avenir et ne veulent plus subir des décisions qui vont à l'encontre du bon sens » **Amis de la Terre**

« En tant qu'habitant-es de l'écoquartier de la Cartoucherie, et co-porteur-ses d'un projet de tiers lieu d'économie circulaire de proximité, CartouCirc, nous soutenons la proposition alternative du scénario proposé à Zéro Waste visant une politique ambitieuse de réduction des déchets à la source au plus près des quartiers » **Une participante, réunion de synthèse de la concertation**

Le scénario 3, présenté de manière succincte dans le dossier de concertation, et clairement considéré comme irréaliste par le porteur du projet, a été perçu par beaucoup, y compris par les membres du panel citoyen, comme insuffisamment détaillé pour être crédible et faire l'objet d'un débat.

L'association Zero Waste a produit avant la concertation un plaidoyer pour une réduction drastique des déchets à la source, qui constitue de fait un scénario alternatif au projet de DECOSSET. Comme évoqué plus haut, les garant.e.s ont demandé au maître d'ouvrage, qui l'a volontier accepté, de permettre à zéro Waste de présenter son point de vue lors de deux réunions et d'intervenir à nouveau lors de la réunion de synthèse.

Le fait que ce document n'ait pas été suffisamment visible sur le site internet de la concertation et une perception de déficit démocratique dans le processus de concertation ont conduit les représentants locaux et régionaux des Amis de la Terre et de la Ligue des Droits de l'Homme à demander à la CNDP de prolonger la concertation, voire de la suspendre pour la relancer plus tard afin de pouvoir débattre de ce scénario ou d'autres scénarios alternatifs de manière plus approfondie.

Considérant néanmoins que la concertation avait produit des fruits, quand bien même la participation du public n'était pas quantitativement optimale, la CNDP a décidé de ne pas répondre favorablement à cette demande (voir partie déroulé de la concertation). Elle a toutefois fait le choix de rendre visible ce point de vue et la réponse apportée sur le site internet de la CNDP.

• **Sur l'information relative à la concertation**

L'information et les moyens de mobilisation du public ont été jugées insuffisantes par certains participants, notamment associatifs, qui estiment que, mise à part la mobilisation de certains quartiers riverains grâce à des associations très actives, la participation du public n'a pas été à la hauteur des enjeux.

Dans le même esprit certains participants ont regretté que la ville de Toulouse et Toulouse Métropole qui disposent d'outils de communication efficaces pour mobiliser largement le public, ont trop peu relayé l'information sur les enjeux et le déroulement de la concertation.

Les changements d'heures pour les ateliers ou le choix de salles parfois difficiles à trouver ont renforcé la sensation d'une communication peu efficace.

Enfin, le manque d'ergonomie, relevé à de nombreuses reprises, de la plateforme d'information et de participation du public, ont parfois donné la perception d'une forme d'opacité dans la démarche.

• **Sur les outils de la concertation : La plateforme participative et le système de questions /réponses**

A plusieurs reprises, les participants ont fait observer qu'il était malaisé de consulter les questions et les réponses apportées par la maîtrise d'ouvrage, de rechercher des avis par auteur, de trouver des contributions détaillées. L'injection sur la plateforme des questionnaires remplis par les participants des débats mobiles, qui étaient répartis par question posée a pu créer de la confusion, même si dans l'esprit des porteurs du projet il s'agissait plutôt d'un enjeu de transparence et de visibilité de cette démarche.

« ...j'ai trouvé simplement que pour le site Colidée, moi il m'a fallu un certain temps. Je n'ai peut-être pas assez de cheveux pour fonctionner assez vite et donc j'ai mis beaucoup de temps à le comprendre, à le faire fonctionner, à poser des questions et ensuite à retrouver les réponses à mes questions. Je pense que je n'étais peut-être pas le seul, enfin je l'espère. » **un participant, réunion de synthèse de la concertation**

• **Sur les effets de la concertation sur le projet**

La conception et les modalités de cette concertation préalable ont permis de débattre de la gestion des déchets de manière globale et notamment de la prévention et de la collecte. Ceci a été relevé notamment par les associations de protection de l'environnement qui ont considéré que c'était la première fois qu'un débat de ce type sur la politique de gestion des déchets à Toulouse et sur la métropole était organisé.

A ce propos, on peut rappeler l'expression utilisée par la présidente du conseil de développement de Toulouse Métropole, Marie-Christine Jaillet, que les garants ont rencontrée lors de leur étude de contexte : elle estimait alors que du fait de l'implantation historique de l'incinérateur dans le quartier du Mirail et de la valorisation de la chaleur pour le chauffage urbain, alors considérée comme novatrice et vertueuse, la gestion des déchets constituait « un impensé collectif à l'échelle du territoire ». Cette concertation a permis de poser ce débat dans l'espace public et les participants en ont tous relevé la pertinence, même si pour certains cette concertation arrive tard par rapport aux choix structurants.

Certains participants, associatifs notamment, craignent que la concertation n'ait que peu d'effet sur les choix du maître d'ouvrage et que le scénario de reconstruction sur le même site d'une unité de taille équivalente est plus que probable.

*« ...Nous craignons que par manque d'identification des responsabilités, le dossier de Décoset qui devra être présenté en retour ne soit guère plus solide, sans engagement formel de la part des acteurs du territoire ». **Les Amis de la terre et la Ligue des droits de l'homme***

Toutefois, une attente forte, toutes modalités confondues, est que la concertation permette d'agir sur les politiques de prévention et notamment sur une meilleure harmonisation entre DECOSET et les EPCI adhérentes.

Les riverains du site actuel ont exprimé le souhait que les échanges soient poursuivis une fois la concertation préalable terminée et qu'un dialogue de confiance puisse s'engager entre DECOSET et les différents représentants des associations qui les représentent, y compris l'association de quartier Bellefontaine, qui a été invitée à prendre part à la concertation à l'initiative des garants et qui jusqu'ici ne fait pas partie de la CSS.

Lors de la réunion de synthèse, le maître d'ouvrage a montré qu'il avait bien entendu nombre d'attentes des participants et a affirmé une vigilance accrue sur quatre points en particulier :

- Le périmètre de réception des déchets
- La question de la prévention
- L'importance des enjeux sanitaires (état des lieux, suivi et transparence)
- Le contrôle de la délégation de service public

• Les suites de la concertation

La poursuite de la concertation sur le projet de l'usine du Mirail (même si les habitants des quartiers de Lafourquette et de Saint Simon militent pour un changement de nom sachant que l'usine n'est pas sur le quartier du Mirail), est attendue par la plupart des participants.

Les attentes sont cependant très différentes, une grande partie des associations environnementales souhaite que le projet ne soit pas figé et que le débat sur la capacité de l'incinérateur notamment, soit poursuivi.

D'autres participants attendent une concertation sur la conception de l'outil et notamment les garanties en matière de choix technologiques permettant de limiter voire de supprimer les impacts sur l'environnement et la santé.

La prévention

Ce fût le sujet central des réunions organisées dans le cadre de la concertation préalable. Ce fut également le sujet le plus fréquemment abordé dans le cadre du travail du panel.

Quels que soient les arguments avancés par les participants : sobriété, climat, économie de matières premières, bon sens, réglementation, ... La réduction des déchets et l'économie circulaire sont des priorités pour la plupart des personnes qui ont participé à la concertation

Certains participants pensent même que le débat aurait dû essentiellement porter sur la réduction, le volet traitement et les outils qui s'y attachent ne sont qu'une conséquence. Dans ce cadre, ils ont regretté l'absence lors de débats des représentants des EPCI adhérentes à DECOSET qui ont en charge la prévention. A l'exception toutefois de Vincent-Terrail Novès, qui s'est souvent exprimé avec la « double casquette » de président de DECOSET et de vice président de la métropole toulousaine en charge des déchets.

Synthèse des attentes et des positions sur la prévention :

- D'une manière générale, une attente de politiques fortes, rapides, lisibles et mesurables et de moyens pour toutes les collectivités adhérentes à DECOSET en matière de réduction des déchets a été maintes fois rappelée. Pour beaucoup de participants, que ce soit lors des débats mobiles, de l'atelier dédié à cette question ou au sein du panel citoyen, l'efficacité des politiques publiques fait débat : la volonté politique suffit-elle pour conduire des politiques susceptibles de modifier les comportements ?
- La proposition de généralisation de la tarification incitatives a été débattue, notamment au sein du panel citoyen, sans pour autant mettre les participants d'accord ; en étudiant l'opportunité semble toutefois une piste intéressante.
- Certains participants prônent une demande de contractualisation entre DECOSET et ses adhérents sur des objectifs de prévention.
Le souhait de voir Toulouse Métropole et la ville de Toulouse s'impliquer véritablement sur la question des déchets et la prévention a été largement partagé, le territoire du SICOVAL étant par contraste cité en exemple.
- Zéro WASTE insiste sur le fait que les résultats obtenus en matière de réduction des déchets par des agglomérations comparables comme Rennes ou Grenoble montrent que c'est possible et que l'agglomération toulousaine a un retard conséquent.

« C'est-à-dire qu'un habitant de Rennes, ou de Grenoble, produisait en 2019 environ 200 kilos de déchets par habitant et par an. Et c'est ce que Decoset vise dans le meilleur des cas en 2050, si on suit son trajet, sa trajectoire ambitieuse de réduction des déchets, il y a un gap de 31 ans entre les deux. Donc ça veut dire que l'on a plus 30 ans de retard sur Grenoble ou Rennes. » **Association Zéro Waste**

« La politique de réduction des déchets doit être explicitée AVANT de décider le dimensionnement des fours de l'incinérateur. L'incinération est la solution ultime et toutes les autres alternatives doivent être traitées. Je soutien le plaidoyer de ZeroWaste sur cette concertation ainsi que les avis exprimés par le panel de citoyens et les étudiants de Toulouse Mirail lors de la réunion de synthèse » **Un participant** (site internet de la concertation)

« Nous estimons que l'augmentation massive du budget alloué à la prévention des déchets permettrait de diminuer de 22 500 tonnes (soit 26 kg/hab/an) la quantité d'OMR sur le territoire de la métropole... » **Zéro Waste**

« Je souhaite une action globale de réduction des déchets avec les collectivités, les citoyens, les acteurs de l'économie, et donc pas de fours plus gros, mais plus petits. » **Un participant** (carte T)

« Insuffisance de sensibilisation. Le recyclage n'est pas la première option à choisir c'est la diminution à la source qui doit être priorisée. La valorisation ne peut passer que par des recycleries, des mises en place de composteurs et de broyeurs. » **Un participant** (carte T)

« Où sont nos élus lors de ces concertations ? C'est eux qui doivent prendre des engagements ! On peut faire parler les citoyens tant qu'on veut à chaque réunion ou atelier on entend qu'on ne peut pas forcer les RPCI à réduire leurs déchets et donc à prendre des actions pour transformer le déchet en ressources ». **Une participante** (site internet de la concertation)

« Il me semble que, là où elles ont été mises en œuvre, les incitations financières ont toutes finies par porter leurs fruits. Quand la pédagogie ne suffit pas il faut passer à la vitesse supérieure » **Une participante** (site internet de la concertation).

Le territoire de réception des déchets

Si sur la prévention les avis convergent vers la nécessité d'accélérer et de renforcer les dispositifs, concernant le territoire de réception des déchets, les débats sont plus tranchés. En effet plusieurs notions ont été développées par les participants.

DECOSSET a défendu l'idée que la taille du territoire de réception des déchets reposait sur une certaine solidarité territoriale. La métropole régionale viendrait en appui des territoires qui n'ont pas, pour différentes raisons, de solutions pour le traitement de leurs déchets. Cette situation est renforcée par le fait que le SRADDET Occitanie ne prévoit pas la création d'autres unités de valorisation énergétique.

Cette idée de la solidarité territoriale a été plutôt bien accueillie par une partie des participants avec quelques nuances :

- Quelles certitudes a-t-on que ces territoires ou des territoires voisins ne se doteront pas d'équipements adaptés dans le futur, ce qui pourrait conduire DECOSSET à créer un équipement surdimensionné ?
- Quelles conditions fixerait DECOSSET en matière de prévention pour accueillir des déchets de territoires qui ne sont pas adhérents à DECOSSET ?
- Pourquoi ne pas élargir DECOSSET et créer les conditions pour que les territoires proches de Toulouse métropole et non adhérents à DECOSSET deviennent membres à part entière ?

En revanche d'autres participants et notamment les associations environnementales et les associations de riverains, cette situation n'est pas acceptable. Le périmètre de réception des déchets doit être limité à DECOSSET et aux territoires proches (Muret par exemple), pour plusieurs raisons : admettre des déchets venant de territoires extérieurs aurait mécaniquement un impact sur le dimensionnement de l'UVE, les flux de camions générés seraient source de pollution et d'émission de gaz à effet de serre, déléguer la gestion des déchets à un territoire lointain déresponsabilise le territoire qui les produit et génère une inégalité des citoyens devant le coût du traitement des déchets.

« DECOSSET assure le traitement chaque année de 38 000 tonnes de déchets en provenance des Hautes-Pyrénées. Ce mécanisme de « solidarité » permet en réalité aux collectivités concernées de se débarrasser de leurs déchets d'une façon bien commode mais à grands frais. Ainsi, si le traitement de déchets exogènes à DECOSSET permet de réduire de manière très significative le coût par habitant du territoire, c'est mécaniquement parce qu'un bénéfice très grand est pris sur les habitants hors territoire. Vous avez dit « solidarité ? » **Groupe écologiste à Toulouse métropole**

« Je souhaiterais que soit envisagé un changement structurel des implantations d'incinérateurs, en prévoyant de petits modules, à proximité des collectes de façon à disposer d'un incinérateur par Département a minima. Avec la même logique que le "Produire local - Consommer local" » **Un participant** (carte T)

Ces positions contrastées se retrouvent dans l'analyse panel citoyen, qui demande que, quel que soit le périmètre de réception des déchets, des objectifs précis en matière de réduction

soient fixés. Pour le panel, si d'autres territoires devaient bénéficier de l'infrastructure de DECOSET, cet accord devrait s'accompagner d'exigences sur les objectifs de réduction de leurs déchets.

Les scénarios soumis à concertation et le dimensionnement de l'usine du Mirail.

Le débat sur les scénarios a tourné court, tant le scénario de reconstruction notamment sur les questions de coût et de performances paraît plus adapté que les solutions médianes. Ce qui a conduit bon nombre de participant y compris les membres du panel citoyen, à considérer que les deux scénarios de travaux sur l'usine existante étaient présentés « pour la forme » et ne constituaient pas une véritable alternative.

Le scénario 3 (laisser en l'état et fermeture en 2032) dont la description dans le dossier ou lors des réunions a été très sommaire, n'a pas permis d'engager un véritable débat.

En lien avec les éléments présentés précédemment sur la prévention et le territoire de réception des déchets, le sujet principal du débat a été le dimensionnement du projet.

Les associations environnementales pensent que la limitation de la capacité l'usine est nécessaire pour plusieurs raisons :

- L'impératif réglementaire : les lois de Transition énergétique pour la croissance verte (LTCEV) et Anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) imposent la mise en place de véritables politiques de prévention qui devront faire baisser la production de déchets. En créant un équipement trop largement dimensionné, le risque est grand de freiner le déploiement de ces politiques.
- L'évolution sociétale qui tend vers une sobriété plus grande qui impactera nos habitudes de production et de consommation et donc la production de déchets.
- Les incertitudes concernant les projections démographiques basée sur une croissance continue du développement de la métropole toulousaine.
- L'opposition au principe de la solidarité territoriale et aux contraintes que cela impose aux habitants de Toulouse.

La contribution de l'association Zéro Waste présentant un scénario alternatif dans lequel le projet de reconstruction de l'usine pouvait être limité à 100 000 tonnes a été largement reprise par les associations environnementales et une partie du public, en réunion et sur le site internet de la concertation.

*« Les quantités totales de déchets envoyés à l'incinérateur de Toulouse en 2030 seraient de 177 000 tonnes et à Bessières de 121 000 tonnes. Étant donné la capacité maximale autorisée sur l'incinérateur de Bessières en 2030 de 194 000 tonnes, il serait alors possible de détourner vers celui-ci 73 000 tonnes de déchets produits sur la zone B de DECOSET et actuellement incinérés à Toulouse. Les besoins en capacité d'incinération sur Toulouse pourraient ainsi être réduits au minimum à 104 000 tonnes par an, ce qui serait suffisant pour envisager fermer 2 fours sur les 4 que compte actuellement l'incinérateur ». **Zéro Waste Toulouse***

« La position des habitants de Lafourquette est unanime :

- Ils sont totalement opposés à la logique de solidarité territoriale.
- Ils souhaitent que, dans le cadre de son futur Schéma Stratégique, DECOSET reprenne la maîtrise de la mission de service public qu'il exerce, de son territoire de collecte et de la relation avec ses membres.
- Ils considèrent que le territoire de collecte devrait se limiter à la grande agglomération toulousaine et que les collectivités plus éloignées doivent assumer leurs responsabilités et s'engager dans un projet de création d'UVE. Ils ont 10 ans pour cela (2023-2032).
- Ils seront par ailleurs vigilants pour que la zone de chalandise de la « vieille usine de la SETMI » ne soit pas élargie dans la période transitoire 2023-2032. »
(Association des habitants de Lafourquette)

« La concertation et les scénarios ne tiennent pas compte des hypothèses de réduction des déchets qui sont pourtant réglementaires. Un scénario tenant compte de cette hypothèse doit être proposé, avec la considération d'une diminution de la capacité de l'incinérateur. » **AMC (association municipaliste citoyenne)**

On relève néanmoins, que sur cette question du dimensionnement de l'unité à construire, les positions des membres du panel sont largement plus nuancées : Entre réduction de la capacité, maintien et même parfois augmentation de la capacité pour des raisons économiques.

Localisation de l'UVE et ressenti des riverains.

La question de la localisation a été largement abordée. En effet, DECOSET, affirme dans le dossier de concertation qu'après une étude multicritères portant sur une vingtaine de site, le site actuel serait le plus approprié.

Malgré de nombreuses demandes anticipées et relayées par les garants, les éléments fournis par DECOSET n'ont pas permis de véritablement débattre de cette question.

« Au niveau de la procédure, du choix du terrain pour accueillir cette reconstruction, qu'est-ce qui est prévu ? Vous avez effectivement mis en ligne une quinzaine ou une vingtaine de sites qui ont été évalués et je vous en remercie. Manifestement, dans la colonne de droite, il y a marqué qu'ils ne sont pas disponibles, mais on espère qu'il va y en avoir des disponibles. Qu'est ce qui est prévu au niveau de l'association du public ou des associations. Concernant ce choix qui sera effectué puisque tout est ouvert et sur la table ? Moi, je pars du principe que, peut-être, cet incinérateur ne sera pas reconstruit à côté des jardins. » **Saint Simon environnement**

Cette situation a créé une tension forte avec les riverains et plus particulièrement avec les associations de Lafourquette et de Saint Simon qui considèrent être victimes d'une double injustice :

- Ils subissent, depuis de nombreuses années, les impacts environnementaux et sanitaires de l'usine sans bénéficier d'aucun avantage, n'étant pas raccordés au réseau de chaleur, car ces quartiers sont essentiellement constitués de maisons individuelles même s'il existe des équipements publics ou des immeubles collectifs qui pourraient l'être.

- Au moment où la question de la construction d'une usine neuve se pose, le choix de l'implantation semble être imposé, en l'absence de réel débat sur une localisation alternative.

« La recherche de site a-t-elle été faite avec une volonté d'envisager le déplacement de l'UVE ? Le fait que « l'intégration urbaine » soit le « premier objectif » de la nouvelle UVE nous permet d'en douter ». **Association des habitants de Lafourquette**

Le scénario 3 (Laisser en l'état avec fermeture en 2032) même s'il est peu détaillé est privilégié par les associations des quartiers riverains car il pourrait correspondre à une reconstruction ailleurs.

« Les habitants de Lafourquette sont favorables à cette 3ème solution car elle sera bénéfique pour notre quartier. Les habitants de Lafourquette souhaitent que la recherche de site soit élargie et que l'hypothèse d'évolution du site de Bessières soit étudiée. La reconstruction de l'usine sur le même site à Lafourquette n'est pas acceptable dans la configuration envisagée par DECOSSET (volume de déchets, périmètre de collecte élargi, dépendance au réseau de chaleur...) ». **Association des habitants de Lafourquette**

Il y a, pour certains, une forme d'incompréhension sur les raisons de construire un équipement de ce type dans un milieu urbain dense avec des écoles, des lieux recevant du public...

La justification par la proximité des réseaux de chaleur ne parvient pas à convaincre, notamment du fait que le maître d'ouvrage a annoncé dès le début de la concertation que le réseau de chaleur n'était pas un élément déterminant pour l'avenir de L'UVE puisqu'il existe des solutions alternatives pour la fourniture d'énergie (chaufferies biomasse, ...).

Cependant il est à noter que les professionnels qui se sont exprimés lors des débats (experts extérieurs invités ou participants) ont tous affirmé que l'implantation d'un incinérateur ne pouvait se faire que dans un milieu urbain dense pour que le réseau de chaleur ait une utilité.

« Cela fait 50 ans que nous subissons la pollution, poussières, odeurs, bruit de l'incinération. Que nous subissions les mensonges, qu'il était un incinérateur qui ne pollue pas. Ça suffit allez construire ailleurs, nous avons assez donné. » **un participant** (site internet de la concertation)

« La présence de cette usine dans une zone urbaine dense est une aberration, qui plus est à proximité de plusieurs établissements d'enseignement. Ses pollutions (air, bruits, odeurs, circulation des camions) doivent être réduites au maximum et éloignées des habitants. » **Contribution de six habitants du Hameau des Bosquets, route de Seysses**

Pourtant des voix se sont fait entendre pour le maintien du site actuel, à condition d'en réduire les nuisances.

« Il faut reconstruire l'usine sur place aux nouvelles normes. » **Un participant** (carte T)

« Merci de conserver cet incinérateur, source d'énergie de chauffage à développer et étendre à plus de foyers toulousains dans les règles de l'environnement ». **Un participant** (carte T)

« Notre résidence Collines de Reynerie a été achevée dans 1ère tranche en 1976. La présence de l'incinérateur été d'emblée le mode de chauffage retenu sans autre alternative.

En conséquence cet UVE doit être maintenu en tenant compte des améliorations et agrandissement que la technologie permet sur le site actuel. » **Un participant** (site internet de la concertation)

On retrouve au sein du panel citoyen les mêmes débats : entre le maintien d'un équipement à moderniser pour en limiter les nuisances tout en maintenant ses capacités de traitement des déchets ménagers et de production de chauffage urbain et le choix de privilégier des solutions alternatives en prenant en considération les impératifs environnementaux et les évolutions sociétales en marche, ainsi que les questions de pollution et de qualité de vie pour les riverains.

Enfin, si le débat a essentiellement porté sur l'avenir de l'installation, les associations riveraines ont également insisté sur le fait que l'usine actuelle allait fonctionner durant encore près d'une dizaine d'années et que des mesures devaient être prises immédiatement que ce soit en matière de limitation des impacts ou d'information des habitants.

« La plus grande transparence est attendue des habitants des quartiers riverains, sur la mesure et l'évolution des quantités traitées, les substances polluantes émises, le niveau de bruit et autres nuisances venant de l'usine ainsi que sur les données de santé qui doivent donner lieu à des études ». **Un participant** (atelier)

Les impacts sanitaires et environnementaux

Ce thème est revenu de manière régulière dans les débats, notamment lors de l'atelier n° 1 sur le thème de la qualité de l'air et de l'environnement. L'absence de spécialiste de santé n'a pas permis de répondre à la totalité des questions posées ce qui a conduit les garants à demander qu'un temps spécifique, avec un expert, soit réservé aux questions de santé lors de l'atelier n°4.

Concernant la mesure des impacts sur la qualité de l'air, la présentation de la méthodologie de mesure et les résultats par ATMO Occitanie a suscité des questions sur la localisation des capteurs, sur l'incertitude que cela génère et mis en évidence la nécessité d'une plus grande transparence.

Concernant les impacts sur la santé, même si les propos de l'experte ont plutôt rassuré les participants des interrogations subsistent :

« Mais je voulais savoir aussi si, sur Toulouse-Mirail, on a des chiffres sur l'imprégnation et sur les risques sanitaires ? Il y avait aussi une question d'études a priori et a posteriori : est-ce que ça a été fait à l'UVE Toulouse-Mirail ? Est-ce que c'est prévu si ça n'a pas été fait, dans le cadre des hypothèses qui sont présentées ? Ma dernière question porte sur le seuil d'acceptabilité que vous avez évoqué. Vous avez dit qu'une source internationale l'avait fixé. Cela aurait été intéressant de savoir comment cela est fixé, pour en savoir plus. Et qu'est ce qui est dit 'acceptable' ? » **Un participant** (atelier)

« Ma question est plutôt : serait-il envisageable, puisque manifestement ça fait des années qu'il n'y a rien eu comme test à Toulouse, j'ose le dire, maintenant ou dans le futur, que l'exploitant ou DECOSSET financent des tests, par exemple en prenant des légumes qui sont juste dans les jardins partagés au pied de l'incinérateur ? » **Un participant** (atelier)

« Je voulais préciser que tous les ans, un comité de suivi de site regroupe à la fois des représentants institutionnels et des représentants d'associations et donne des chiffres d'émissions et d'activité. Ces chiffres ne sont pas suffisamment diffusés. Ils n'étaient pas, en tout cas au moment où on en a parlé, sur le site de la Setmi, alors que normalement un rapport public doit être diffusé auprès des habitants. Il est important qu'ils le soient. »

Association des habitants de LAFOURGUETTE

En synthèse, des attentes fortes se sont manifestées à la fois sur la réalisation d'un état sanitaire « zéro » et sur la mise en place d'un protocole de suivi précis et transparent (étude épidémiologique par exemple) autour du fonctionnement de l'usine actuelle et sur l'usine nouvelle dans le cas où elle serait créée.

Il apparaît clairement que le seul suivi réglementaire ne suffit pas à apporter les éléments nécessaires pour pleinement répondre aux interrogations des habitants.

Concernant les autres impacts notamment le trafic routier, les odeurs, les envols de poussières, les associations de riverains ont rappelé leurs interventions nombreuses qui ont permis d'obtenir des améliorations sans que cela ne parvienne à rassurer totalement les habitants.

« Depuis sa création, l'Association s'est investie pour lutter contre les nuisances du « complexe thermique du Mirail », régulièrement signalées par les habitants de Lafourguette (poussières, bruit, émanations toxiques, odeurs). Grâce aux multiples interventions de l'Association et des riverains auprès des élus locaux, des améliorations du fonctionnement de l'usine ont été obtenues, sans pour autant rassurer les habitants. »

Association des habitants de LAFOURGUETTE

« Impacts environnementaux et qualité de vie des riverains, risques à long terme (on sait pertinemment que les rejets ne sont jamais 0, et on observe de plus en plus que des phénomènes d'accumulation de doses même infimes de quantité de particules de plus en plus fines sont à long terme source de maladies parfois graves. Donc exposer un absolu minimum de personnes aux rejets, quels qu'ils soient ». **Un participant** (site internet de la concertation)

Le réseau de chaleur

De manière générale, le principe du réseau de chaleur associé à des tarifs régulés sur l'énergie fournie est salué par une très large majorité des participants. Cette adhésion est encore plus forte dans un contexte d'augmentation des prix de l'énergie.

« Je voulais dire au préalable qu'au conseil citoyen de Bellefontaine-Milan, - que je ne représente pas en tant que tel parce qu'on n'a pas assez débattu sur le sujet, on l'a évoqué -, des habitants que j'ai entendus, certains sont très attachés, nous sommes très attachés, au fait d'avoir ce type de procédés pour chauffer tous les immeubles de façon sociale. »

Une participante (atelier)

Cependant, pour une grande partie des participants plusieurs questions se posent :

- L'existence d'un réseau de chaleur impose-t-il que l'UVE à venir soit localisée au même endroit et sinon à quelle distance maximum pourrait-elle être installée ?
- D'autres sources d'énergies ne pourraient-elles pas se substituer à l'usine actuelle ou future ?

- Le dimensionnement du futur projet d'UVE, dépendra-t-il des besoins en énergie dans le cadre des extensions envisagées du réseau de chaleur, plutôt que du tonnage des déchets résiduels ? (Ce qui pourrait justifier le maintien ou l'extension du périmètre de réception des déchets et la limitation des politiques de prévention)
- Une baisse forte des déchets ne fragiliserait-il pas les projets d'extension des réseaux de chaleur ?

« La valorisation par l'alimentation du réseau de chaleur urbain ne doit pas être un point de blocage pour le choix de la localisation de l'usine. Le président de DECOSET a affirmé qu'il y a un découplage entre le réseau de chaleur et l'usine d'incinération, on en prend acte mais le sujet nécessite plus d'éléments concrets. Tant que ce découplage n'est pas effectif par rapport à l'incinérateur du Mirail, il faut arrêter d'étendre le réseau de chaleur sous peine d'entrer dans un cercle vicieux : toujours plus d'ordures incinérées pour plus de chaleur produite ». **Contribution de six habitants du Hameau des Bosquets, route de Seysses.**

« Que brûlera-t-on en 2035 quand on aura atteint - et je souhaite qu'on l'atteigne -, cette baisse des déchets, du tonnage ? Que brûlera-t-on dans l'incinérateur pour continuer à alimenter le réseau de chaleur ? Est-ce qu'il faudra faire venir davantage de papier et arrêter de trier, en faire venir de beaucoup plus loin et mettre encore plus de camions sur les routes ? » **Une participante** (atelier)

« On n'est pas opposés bien sûr au réseau de chaleur, il n'était pas illogique de pouvoir chauffer des quartiers avec la chaleur qui était perdue de l'usine. Cela étant, j'ai entendu parler d'énergie locale et renouvelable : bon locale, c'est un fait, et quoique la récupération de nos déchets bien loin de l'agglomération nous interpelle, d'autant plus que nous sommes dans un environnement très urbain, donc on se demande pour quelle raison dans les autres secteurs de la région, il n'y aurait pas d'usine d'incinération ... » **Association des habitants de Lafourquette**

« Le couplage UVE/réseau de chaleur est essentiel sur le même site au même endroit pour éviter de reconstruire le réseau existant et éviter les pertes de calories. Les nuisances des rejets doivent être minimisées par les techniques de construction et le process adaptées mais aussi par la diminution de nos déchets, le compostage par quartier et espaces verts et facturation individuelle. » **Un participant** (site internet de la concertation)

Lors de la concertation des réponses ont été apportées par le maître d'ouvrage et ses partenaires, elles mériteront d'être approfondies dans le cadre du rapport du maître d'ouvrage et notamment sur le rapport entre taille du futur projet, s'il se réalise, et extension du réseau de chaleur.

Demande de précisions et recommandations au responsable du projet/ plan/ programme

Tableau des demandes de précisions et/ou recommandations

Suite(s) à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse ou des réponses partielles

1. *L'un des principaux sujets de débat à été celui de l'ambition en matière de prévention des déchets sur le territoire de DECOSET, des résultats attendus en matière de réduction des ordures ménagères résiduelles et donc de l'impact sur le dimensionnement du projet envisagé.*

DECOSET précisera des objectifs dans ce domaine à court, moyens et long terme en regard des éléments débattus lors de la concertation et notamment des scénarios alternatifs présentés. Il précisera les moyens y compris financier qu'il compte mettre en œuvre pour atteindre des objectifs.

Le mode de relation/contractualisation envisagé entre DECOSET et les EPCI qui ont la compétence collecte, pour atteindre des objectifs pourra être présenté.

2. *La question du périmètre de réception des déchets, des collectivités concernées, des perspectives temporelles de « cette solidarité » devra être éclairé.*

Les objectifs de réduction des déchets résiduels sur les territoires concernés et la méthode de suivi de ces objectifs pourront être présentés.

Dans ce cadre, la position de la Région Occitanie dans le cadre du SRADETT sur cette question pourra être précisée.

3. *En fonction des éléments précédent, DECOSET présentera le scénario (ou les différentes hypothèses) retenu et détaillera la complémentarité avec l'usine de Bessières*

4. *Concernant la localisation, il est nécessaire de compléter les éléments fournis lors de la concertation afin d'assurer la plus grande transparence sur cette question.*

5. *Concernant le suivi de l'usine actuelle, qui va continuer à fonctionner pendant une dizaine d'années et compte tenu des éléments et questions mis en évidence lors de la concertation, DECOSET détaillera les mesures qu'il compte mettre en œuvre pour répondre aux attentes des habitants notamment en matière suivi sanitaire, de nuisances et d'information.*

6. *Concernant le réseau de chaleur, DECOSET et Toulouse Métropole préciseront leur projet et le place de l'usine d'incinération (s'il elle se réalise) dans ce dispositif en fonction du choix final de localisation.*

-
7. *DECOSSET présentera les mesures détaillées qu'il compte mettre en place dans le cadre du cahier des charges à venir pour les délégations de service public des unités d'incinération de Toulouse et de Bessières : contrôle des déchets entrants et du fonctionnement, transparence de l'exploitation, information du public, intégration de représentants associatifs dans le suivi et la gouvernance des délégations.*
-

Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s.

1. *La concertation a montré une attente forte d'association du public et pas seulement des riverains.

La concertation de suivi qui s'engagera selon le scénario retenu devra intégrer l'ensemble de ces acteurs ayant participé à la concertation (associations, panel citoyen,...) dès la définition des modalités en lien avec le ou les garants désignés par la CNDP.*
 2. *Compte tenu du lien fort entre politique de prévention et choix industriels de traitement nous recommandons d'associer le public de manière transversale sur l'optimisation des politiques de prévention des déchets en même temps que sur la définition des outils de traitement.*
 3. *Toulouse Métropole étant le contributeur majoritaire de DECOSSET , une attention particulière devra être accordée à la mobilisation de tout le réseau associatif et notamment les comités de quartiers de la ville de Toulouse.*
 4. *DECOSSET détaillera une première approche de la concertation de suivi en intégrant la prise en compte du temps long, il présentera également le dispositif d'information du public qu'il imagine mettre en œuvre.

Ces éléments seront une première base de travail à discuter avec le ou les garants désignés par la CNDP.*
 5. *Les engagements du maître d'ouvrage devront faire l'objet d'une communication large auprès de l'ensemble des participants à la concertation.*
-

